

# Lettre d'informations



Décembre 2023

## Aménagement des parkings de la Ruche et Picasso

*à l'attention des riverains et des usagers*

Bonjour,

La sécurité sur la voirie (chaussée et trottoir) dans notre commune et plus particulièrement autour des écoles est une nos priorités. C'est pour cela que nous venons d'aménager un nouveau parking « de la Ruche » rue de l'église à Ohnheim, et que nous avons procédé à des ajustements du stationnement sur le parking Picasso et dans la rue des Jardins.

L'objectif est de mettre à disposition plus de places de stationnement aux heures d'entrée/sortie des écoles et du bâtiment périscolaire (la Ruche), afin de limiter la circulation et d'éviter le stationnement à proximité de l'école Germain Muller, car cela représente un risque pour la sécurité de nos enfants et des adultes qui les accompagnent.

Le parking nouvellement créé « de la Ruche » dispose de 9 places de stationnement « zone bleue » et d'une place pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Le parking Picasso quant à lui, dispose désormais de 16 places stationnement « zone bleue » et d'une place PMR.

Les 18 autres places de secteur, sont en zone blanche, c'est-à-dire sans limitation horaire en notant toutefois qu'un véhicule immobilisé plus de 7 jours est en infraction pour « stationnement abusif ».

Pour rappel, le stationnement hors case et sur les trottoirs est interdit.

La réglementation des zones bleues, s'appliquera du lundi au vendredi de 7h à 8h30 et de 13h à 14h30 avec une durée maximale de stationnement de 45'. Durant cette période, la présence d'un disque horaire indiquant l'heure d'arrivée est obligatoire pour les véhicules stationnés dans les cases bleues.



L'objectif est d'inciter le stationnement court et la rotation durant les heures d'entrée de l'école Germain Muller et du bâtiment périscolaire (les mercredis et pendant les vacances). À partir de 8h30 jusqu'à 13h, et après 14h30, il n'y a plus limitation horaire, afin de permettre aux personnels des écoles et du bâtiment périscolaire de rester stationnés pour la ½ journée concernée (matin ou après-midi).

Par cet aménagement nous souhaitons également promouvoir et sécuriser les modes de déplacement doux : vélos, trottinettes, piétons. C'est pour cela que le trottoir de la rue de l'église (côté impair) a été élargi et que la chaussée a été rétrécie pour inciter à réduire la vitesse des véhicules.

Enfin, la boucle de mesure qui pilote le cycle du feu tricolore au croisement avec la rue du Général de Gaulle a été reculée et un marquage matérialise le retrait nécessaire pour permettre aux véhicules d'entrer et de sortir du parking de la Ruche, notamment aux heures de pointe, l'accès devrait être plus aisé en dehors de cette période de forte fréquentation.

Ceci étant, l'aménagement d'une voirie est nécessaire mais pas suffisante pour garantir la sécurité de tous, car elle dépend aussi et avant tout du comportement de chacune et de chacun d'entre nous.

C'est pour cela que nous vous rappelons l'obligation de présentation d'un disque horaire indiquant votre heure d'arrivée du lundi au vendredi entre 7h00-8h30 et 13h-14h30, si nécessaire des disques horaires sont à votre disposition à l'accueil de la Mairie.

Des contrôles aléatoires mais réguliers seront faits pour veiller au respect du code de la route. Nous comptons particulièrement sur votre citoyenneté et votre responsabilité pour apaiser la circulation, respecter les règles en application et ainsi contribuer à la sécurité, des nombreux enfants mais aussi des adultes présents quotidiennement dans ce secteur !

## Vincent Fender

*Adjoint au Maire en charge des Projets, des Travaux et de la Vie Economique*

